

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 017-7258/19/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle Mer Méditerranée - Approbation d'une convention MET 19/13510/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants.

Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Le pôle Mer Méditerranée, porté par l'association Toulon Var Technologies, opère sur les régions PACA, Corse et Occitanie et porte la thématique du développement des activités maritimes dans les domaines d'actions stratégiques suivants (DAS) :

- Défense, Sûreté et Sécurité maritimes,
- Naval et Nautisme,
- Ressources énergétiques et minières marines,
- Ressources biologiques marines,
- Environnement et valorisation du littoral,
- Ports, logistique et transport maritime.

Axe transverse : Transformation numérique,

Axe transverse : Robotique,

Axe transverse : Transition écologique.

Labellisé pour la phase IV des pôles de compétitivité, le pôle Mer Méditerranée s'est coordonné avec le pôle Mer Bretagne Atlantique afin d'appuyer sa feuille de route sur une orientation « marché » plus marquée dans les 6 domaines d'actions stratégiques et les trois axes transverses mentionnés ci-dessus, facilitant l'introduction de nouvelles technologies et le partenariat avec d'autres pôles et structures de l'innovation.

La labellisation de projets innovants, l'une des missions principales confiées par l'Etat aux pôles est aujourd'hui complétée par un investissement plus important dans les missions d'accompagnement dans le développement économique des entreprises (conseil financier, veille nouveaux marchés, export).

Le pôle Mer Méditerranée propose à l'ensemble de ses membres :

- des services à l'accompagnement de projet d'innovation décomposés en phases distinctes (émergence/ ingénierie, financement/ labellisation/promotion),
- une fonction de relais des Appels à projets (régionaux, nationaux, européens, internationaux) et d'inscription aux actions collectives,
- une activité de promotion et de valorisation, en tant qu'organisateur ou de partenaire de manifestations régionales, nationales et internationales tels que le FOWT, CM2, Assises de l'économie maritime, Assises du port du futur, etc,
- la production de supports d'information et de communication.

Depuis 2019, le pôle Mer dispose d'une antenne (1 ETP) au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs portée par Aix-Marseille Université à la Joliette. L'action Europe du pôle Mer Méditerranée permettra également aux membres de bénéficier d'opportunités de développement sur les marchés européens grâce à un programme de veille sur les appels à projets et d'un accompagnement au dépôt de dossier.

A l'international, sont prévues les missions spécifiques pôles Mer Méditerranée avec un soutien de la DGE. Le pôle continue sa coopération avec les Etats Unis en poursuivant des actions Alliance Californie et Blue Tech Cluster Alliance. Des missions seront également organisées en 2020 avec l'aide de Business France au Canada, au Portugal et au Japon.

Le pôle Mer Méditerranée compte aujourd'hui 431 adhérents : 215 PME, 81 Groupes et Entreprises non PME, 74 Organismes de recherche et de formation, 61 membres de l'écosystème (banques, associations, réseau consulaire...) dont 127 issus du territoire Aix-Marseille-Provence, parmi lesquels 84 entreprises.

Pour le territoire Aix-Marseille-Provence le pôle a suivi depuis sa création 150 projets collaboratifs de R&D financés (+ 5 programmes européens). En cumul historique, les projets accompagnés par le pôle ont généré 388,52 millions d'euros de dépenses de R&D (budget total projet hors programme européen).

Exemples de projets structurants pour le territoire :

- Action Entreprise étendue « Sea energy »

Soutien au développement et à la valorisation d'un groupement d'entreprises autour des activités de réparation navale industrielle du bassin d'emplois Marseillais.

- **Projet Vasco 2**

Le Pôle Mer Méditerranée poursuivra l'accompagnement du projet Vasco 2 lancé en 2016 pour le compte du Grand Port Maritime de Marseille-Fos et de ses partenaires institutionnels (dont la Métropole Aix-Marseille-Provence) et industriels. Ce projet innovant vise à valider le concept d'une bio remédiation du CO2 en utilisant les fumées industrielles du site de la société KEM One pour alimenter les bassins dans lesquels sont cultivées des micro-algues endémiques.

- Soutien et accompagnement du Projet PGL sur les EOF et projets ADEME portés par le Pôle.

Deux projets de recherche sur l'observation de la faune marine (Ecosystm EOF et Ornit EOF) qui traitent des écosystèmes marins et des oiseaux afin de définir des observatoires scientifiques qui seront implantés sur la ferme pilote PGL (Provence Grand Large) pour apporter de la connaissance environnementale et faciliter le déploiement des fermes commerciales.

D'autres actions seront reconduites et/ou mises en place en 2020 telles que :

- Les projets du GPMM sur le CENAQ (connexion électrique des navires à quai) et le passage au GNL (avitailleur, formation etc...),
- Le smartport in med où le Pole est présent au Cotech et participe au sourcing et à l'expertise des projets,
- Le projet Sunworker de l'entreprise Turgis et Gaillard (AA/ROK et Transdev) sur le développement d'une filière de navettes à passagers électriques. Application possible et en attente de décisions politiques sur l'étang de Berre et la Rade de Marseille,
- Action avec le Parc National des Calanques sur la protection et restauration de la biodiversité,
- Suivi du projet Géocorail pour la protection des plages,
- Accompagnement pour les projets de Minirov avec Subseatech à Marseille.

Pour 2020, le pôle Mer Méditerranée participera et organisera des salons internationaux :

- Euromaritime et Fowt à Marseille,
- Oi à Londres,
- BMD en Région sud,
- Euronaval à Paris.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du pôle Mer Méditerranée, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence, s'élèvera à 55 000 euros, représentant 1,50 % du budget prévisionnel 2020 de 3 659 158 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 45 000 euros seront pris en charge sur le budget principal métropolitain;
- 5 000 euros seront pris en charge sur l'état spécial du Territoire Istres-Ouest Provence (CT5) ;

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2020

- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 18 décembre 2019.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des Etats Spéciaux pour l'exercice 2020, à l'association Toulon Var Technologies, portant le pôle Mer Méditerranée, une subvention pour l'animation et la gouvernance du pôle d'un montant de 50 000 euros répartis de la façon suivante :

- 45 000 euros pris en charge sur le budget principal métropolitain;
- 5 000 euros pris en charge par l'Etat Spécial de territoire Istres Ouest Provence.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs relative à l'octroi de ladite subvention à TVT/Pôle Mer Méditerranée ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le budget principal métropolitain Sous Politique B370 – Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 67 ;
- l'Etat Spécial du Territoire Ouest Provence – Chapitre 65 – Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique
et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2020